



Le Maire,

A. TAÏBI

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 MAI 2017

PROCÈS-VERBAL

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune de Stains, légalement convoqué le 12 mai deux mille dix-sept, s'est réuni en salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Zaiha NEDJAR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE

Étaient absents représentés :

Mme Najia AMZAL a donné pouvoir à Mme Nabila AKKOUCHE,
M. Mathieu DEFREL a donné pouvoir à M. Azzédine TAÏBI,
Mme Farida AOUDIA-AMMI a donné pouvoir à Mme Favella HIMEUR,
M. Philippe LE NAOUR a donné pouvoir à Mme Nicole RIOU,
M. Larbi LEBIB a donné pouvoir à M. Francis MORIN,
M. Abdelfattah MESSOUSSI a donné pouvoir à M. François VIGNERON,
Mme Fatima DRIDER a donné pouvoir à Mme Sylvie JEANNOT,
Mme Evelyne SEEGER a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GOUREAU,
M. Madi BOINA BOINA a donné pouvoir à M. Sean NKOLO MAYE pour les affaires 1, 2,3 et 4,
M. Laurent TUR a donné pouvoir à M. Julien MUGERIN

Étaient absents :

Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, M. Erol ERSAN, Mme Khalida MOSTEFA SBAA,
Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, M. Khader ABDELLALI

Sont arrivés en cours de séance :

M. Jean-Claude DE SOUZA à l'affaire n°3 et M. Madi BOINA BOINA à l'affaire n°5

Secrétaire de séance : Mme Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire procède à l'appel et annonce les pouvoirs.

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de désigner Madame Zaiha NEDJAR en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'ordre du tableau du Conseil municipal.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 31 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE Madame Zaiha NEDJAR, Neuvième Adjointe au Maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil au Maire

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Julien MUGERIN évoque l'acte d'engagement du marché public relatif aux travaux de confortement de sol par injection de câblage sur les parties 3 et 5 de la rue Émile, pour un montant de 317 998 €. Puisqu'il s'agit de travaux dans le sol et donc de voirie, il s'étonne que cela ne soit pas pris en charge par Plaine Commune. Il s'enquiert de l'avis de l'assurance du propriétaire en cause dans cette situation.

Olivier MATHIS rappelle que le propriétaire est défaillant : la Ville fait donc des travaux d'office et fera le nécessaire pour se faire rembourser les sommes. Les travaux commenceront au cours de la semaine.

Monsieur le Maire ajoute que plusieurs communications ont été adressées aux riverains qui ont appréciés la transparence des informations, à laquelle la municipalité s'était engagée, ainsi que le dénouement prochain de cette affaire.

Olivier MATHIS précise que ces travaux n'interviennent pas sur la voie publique, mais sur un terrain privé. Les travaux sur la voie publique interviendront après comblement des puits.

Julien MUGERIN demande quand est prévue la réouverture de la voie.

Olivier MATHIS préfère ne pas s'engager sur une date précise : l'affaire dure depuis un certain temps et fait l'objet de travaux spécifiques.

Monsieur le Maire confirme qu'il est préférable d'être prudent sur des affaires de ce type.

Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2017

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Julien MUGERIN rappelle qu'il avait indiqué que Sylvie JEANNOT n'avait pas reçu son dossier :

elle l'a finalement reçu quelques jours après la séance. Cependant, contrairement à ce qu'indique le compte-rendu, ce n'est pas la première fois qu'un tel problème survient : d'autres élus n'ont pas reçu leur dossier avant la tenue des séances du Conseil municipal.

Sandrine COLOMBANI indique que Sylvie JEANNOT avait indiqué que c'était la première fois qu'elle ne recevait pas son dossier : c'est le sens de ce qui est inscrit au procès-verbal.

Monsieur le Maire annonce avoir communiqué avec le directeur de la Poste à qui il a demandé d'être vigilant quant à l'envoi et à la réception des dossiers.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 31 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2017.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne lecture d'une déclaration.

C'est le premier Conseil municipal après l'élection du nouveau Président de la République. Comme vous le savez, les Français ont fait le choix massif de voter contre le projet de haine, de division et de stigmatisation qui était présenté par le Front national. Ce n'est pas pour autant un vote d'adhésion pour Emmanuel MACRON qui va continuer demain à mener les mêmes politiques libérales et d'austérité. Il s'est engagé à le faire. Toutes ces politiques ont d'ailleurs échoué ces 10 dernières années. Emmanuel MACRON va continuer à ponctionner les collectivités de leurs ressources financières et donc menacer un peu plus la pérennité des services publics de proximité tant utiles pour les Stanoises et les Stanois. Ainsi, ce sera la triple peine puisqu'il est annoncé :

- *une nouvelle ponction de 10 Md€ pour les collectivités, dans le prolongement de ce qui a été fait ces 10 dernières années,*
- *le pacte de confiance État / collectivités avec la suppression de près de 70 000 fonctionnaires territoriaux en 5 ans,*
- *et une fausse bonne idée s'agissant de l'exonération de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages.*

Cette réforme serait compensée par l'État aux collectivités : si c'est la même compensation qu'avec le transfert du RSA aux départements, il y a de quoi être très inquiet. Je rappelle que l'État doit, depuis plusieurs années, plus de 3 Md€ aux départements de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du transfert des compétences du RSA, sans transfert de moyens.

Tout cela risque de n'avoir qu'un seul effet, la remise en cause du maintien des politiques ambitieuses que nous menons ici à Stains et, d'une manière générale, les communes, pourtant dernier bouclier contre les politiques d'austérité, qui vont se retrouver une fois de plus malmenées. Oui, nous avons de vives inquiétudes. Ceux qui ont de très gros patrimoines et de très gros salaires vont continuer de s'enrichir. Je pense en particulier aux actionnaires et aux entreprises du CAC 40 qui vont continuer à recevoir de l'argent public et payer moins de cotisations. Les marchés, à l'unanimité, ne s'y sont pas trompés et ont même salué unanimement l'arrivée au pouvoir de l'ancien banquier, dauphin et héritier par ailleurs de l'ancien Président de la République. Mais pour les autres, pour les plus démunis, mais aussi pour les classes moyennes et c'est le cas à Stains, pour le peuple d'une manière générale, ce quinquennat s'annonce très préoccupant. Ne nous y trompons pas, ce n'est pas le « ni droite, ni gauche » que les médias tentent de nous vendre à longueur de journée : un premier ministre de

droite nommé, ancien lobbyiste chez AREVA, un ministre de droite nommé à l'économie, soutenu par certains membres de l'opposition municipale, autant de postes-clés pour pouvoir conforter la famille libérale et être le relais efficace du grand patronat.

Je continuerai, vous le savez, avec l'équipe municipale à m'opposer pied à pied à toutes les politiques de régression sociale qui seront décidées par le nouveau Président et son gouvernement et qui iraient contre l'intérêt des Stanoises et des Stanois. Nous continuerons d'être à la tête, en cohérence comme depuis plusieurs années, de toutes les mobilisations pour dénoncer toutes les réformes d'inégalité. Nous continuerons d'être aussi exigeants pour obtenir le meilleur pour notre Ville, pour ses habitants. C'est ce que nous faisons aussi aujourd'hui en multipliant les demandes de cofinancement pour améliorer concrètement le cadre de vie des habitants avec le réaménagement des jardins familiaux. Nous le faisons aussi dans le cadre des conditions d'accueil de nos enfants dans les écoles avec la rénovation des écoles et d'accueil des Stanois dans les services publics avec la rénovation du Centre municipal de santé, et les conditions de travail de nos agents.

Je pense à la poursuite du travail que nous avons mené dans le cadre de la déprécarisation des agents. Nous continuerons de nous battre pour le maintien des services publics, comme ce soir en nous opposant à la fermeture de l'antenne EDF de La Courneuve dont bénéficient beaucoup de Stanoises et Stanois. Nous continuerons de porter l'exigence d'une ville accueillante, fraternelle, d'une ville verte, d'une ville ouverte où la nature gagne sur la ville. C'est d'ailleurs le sens du lancement des conseils d'habitants qui se sont mis en place, conformément à notre contrat d'action municipale et à notre engagement depuis un mois. Nous allons en tous les cas permettre le respect de la parole donnée à chacune et à chacun des habitants, la transparence, la coconstruction des projets impactant les habitants.

Enfin, après 3 jours magnifiques et très réussis, de l'avis des 700 seniors qui étaient présents à La Grange de Montmartre, je veux rappeler l'attachement sans faille de notre Ville à celles et ceux qui ont tant donné pendant des années et qui continuent pour beaucoup à développer le lien social et le bien-vivre ensemble. Eux aussi vont être massivement impactés par l'augmentation de la CSG voulue par Emmanuel MACRON. Enfin, soyez assurés, chers collègues, de ma détermination réelle et constante pour ne rien lâcher. Merci.

Affaire n°3 - Fixation du montant des rémunérations attribuées au personnel communal engagé à l'occasion des élections

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'il présente ce rapport en l'absence de Farida AOUDIA-AMMI, souffrante et excusée. Il s'agit de fixer le montant forfaitaire alloué au personnel qui a travaillé lors des élections présidentielles passés et appelé à travailler lors des prochaines élections.

Julien MUGERIN constate, dans le détail des montants journaliers de rémunérations des agents qui tiennent des bureaux de vote, qu'un agent qui tient seul un bureau perçoit un montant journalier moins important que s'il était accompagné. Cela semble surprenant : un agent seul a probablement plus de travail s'il est seul dans un bureau de vote.

Sandrine COLOMBANI précise que le montant est calculé en fonction de l'organisation sur la journée et du nombre d'heures réalisé. Le montant journalier est supérieur quand le nombre d'heures est plus élevé. Il dépend également des élections, du taux de participation et de la participation attendue. L'organisation avec 1 ou 2 agents dépend aussi de la refonte électorale. Un agent seul perçoit un montant inférieur, car il fait moins d'heures. Il est placé 2 agents administratifs simultanément par bureau de vote quand est attendue une participation très forte, comme lors de l'élection présidentielle. Pour d'autres scrutins, l'organisation est différente avec 1 seul agent en permanence, un le matin et un l'après-midi, mais 2 agents en fin de journée pour encadrer le dépouillement.

Monsieur le Maire la remercie pour ces précisions.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : VALIDE la fixation du montant des rémunérations attribuées au personnel communal engagé à l'occasion des élections.

ARTICLE DEUX : FIXE le montant de l'indemnité forfaitaire par tour d'élection de la façon suivante :

Fonctions occupées	Montant journalier
Responsable Bureau de vote (si 2 agents)	300 €
Responsable Bureau de vote (si 1 seul agent)	250 €
Agent Bureau de vote (si 1 seul agent)	180 €
Agent Bureau de vote (si 2 agents, 1 le matin et 1 l'après-midi)	200 €
Directeur.trice Général.e des Services	350 €
Directeur.trice. de pôle	350 €
Responsable du service population	350 €
Adjoint.e. au responsable service population	350 €
Agent chargé de la liste électorale et de la saisie des résultats	350 €
Permanence population	330 €
Responsable service systèmes d'information	350 €
Agent du service systèmes d'information	200 €
Gardien.ne. d'école	120 €
Gardien.ne. de mairie	160 €
Agent permanence accueil/standard	140 €
Responsable de la Police Municipale	300 €
Agent de la Police Municipale	200 €
Responsable logistique	300 €
Agent logistique	260 €
Responsable Chauffeurs	350 €
Chauffeurs	330 €
Electricien.ne.	160 €

ARTICLE TROIS : DÉCIDE que les agents titulaires, stagiaires et contractuels peuvent bénéficier de l'indemnité forfaitaire.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 4 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire présente également ce rapport en l'absence de Farida AOUDIA-AMMI. Il s'agit d'un rapport récurrent destiné à adapter le tableau des effectifs aux besoins de la collectivité.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : DÉCIDE la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la transformation	Nombre de poste
Animateur territorial à temps non complet (32h30)	Animateur territorial à temps complet	Entrée en vigueur de la délibération	1
Par redéploiement avec la suppression d'un poste qui interviendra ultérieurement	Rédacteur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Par redéploiement avec la suppression d'un poste qui interviendra ultérieurement	Animateur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Rédacteur territorial	Animateur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Ingénieur territorial	Attaché territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Directeur territorial	Attaché territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1

ARTICLE DEUX : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire n°5 - Programmation de la dotation politique de la ville 2017 : demande de subvention pour divers investissements de Stains

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que la dotation politique de la ville (DPV), créée par la loi de finances de 2009, continue son action. Depuis 2009, la ville de Stains est éligible à cette dotation. Contrairement à la DSU, la DPV n'est pas une dotation globale et libre d'emploi. Les actions éligibles à un financement doivent désormais s'inscrire dans la programmation du contrat de ville. Son montant est alloué à la discrétion du Préfet, en fonction de projets précis, présentés par la commune, et respectant les orientations données par le Gouvernement. Dans le cadre de la programmation 2017 de la DPV, le Conseil municipal doit approuver le programme ici présenté. Ce programme est prévu pour un montant de 2 729 905 € TTC, et regroupe quatre projets en investissement :

- Les travaux de rénovation de l'école Guillaume Apollinaire,
- Le remplacement des huisseries de l'école élémentaire Jean Jaurès,
- Le réaménagement des jardins familiaux,
- L'étude thermique et les travaux thermiques sur le Centre municipal de santé.

La dotation maximale demandée sera de 1 163 225 €. Par conséquent, la Préfecture procédera nécessairement à des arbitrages.

- L'école Guillaume Apollinaire a besoin de travaux en plusieurs points : la réfection de la cour, le remplacement des menuiseries intérieures et extérieures, les travaux de remise aux normes électriques, les travaux de couverture et les travaux de peinture, de réfection des sols et de pose de faux plafonds.
- L'école élémentaire Jean Jaurès verra le remplacement de toutes les huisseries qui sont actuellement en bois et simple vitrage.
- Le réaménagement des jardins familiaux phase 1 : cela concerne une zone de plus de 2 hectares sur la rue du Moutier, pour 64 jardins de 200 à 400 m² dont le plus grand nombre est en déshérence. Des occupations illicites y sont recensées. Il faut restructurer la parcelle en créant des jardins plus petits et un jardin collectif, en installant des cabanes de bonne facture, en rehaussant les clôtures, en créant des points et des voies de circulation, en incitant au compostage et en créant un rucher.
- L'étude thermique et les travaux thermiques sur le CMS Colette-Coulon permettront de réaliser des économies et d'offrir de meilleures conditions de travail aux agents et un meilleur accueil aux usagers.

Il s'agit d'un ordre prioritaire établi par la Ville : la préfecture validera les projets dans l'ordre des priorités.

Monsieur le Maire rappelle que la DPV participe au cofinancement à hauteur de 50 % pour des projets très importants pour la collectivité. La priorité est mise sur la réussite des enfants avec la rénovation des écoles.

Nicolas STIENNE donne lecture d'une déclaration.

Je veux profiter de cette délibération pour féliciter, au nom du groupe communiste - Front de gauche, Monsieur le Maire, Monsieur le premier Adjoint et les services pour cette vision dynamique de recherche de cofinancements afin d'améliorer le cadre de vie sur la Ville. Nous le savons et l'avons répété à plusieurs reprises, les coupes dans les budgets des collectivités, menées hier et qui se prolongeront demain, impactent durement et durablement nos finances et menacent la pérennité de nos politiques publiques ambitieuses. C'est pourquoi la Ville de

Stains et ses élus se battent pour mobiliser tous les leviers de cofinancement et ne pas pénaliser encore davantage les habitants. En effet, les quelques délibérations que nous votons ce soir, que ce soit la dotation politique de la ville, le fonds de soutien à l'investissement public, le dispositif de travaux divers d'intérêt local ou encore le fonds d'investissement métropolitain, témoignent de l'efficacité et du sérieux de nos recherches de financement pour garantir le meilleur pour les Stanoises et les Stanois. D'abord, pour nos enfants évidemment. Je ne reviendrai pas sur la politique volontariste menée en direction des plus jeunes depuis le début du mandat. Je pense notamment à l'école Victor Hugo/Émile Zola, le réfectoire de l'école Paul Vaillant Couturier ou encore ce qui a été fait pour le collège Barbara. Ce sont deux écoles qui vont bénéficier de travaux de réhabilitation afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement. Notre Centre municipal de santé qui, je le rappelle, n'est pas une compétence obligatoire, mais qui permet aux Stanois de bénéficier d'une offre de soins complète, abordable et de qualité, sera lui aussi impacté puisque les travaux d'amélioration thermique seront développés. La poursuite de la mise en place de la vidéoprotection, combinée aux 21 policiers supplémentaires que nous avons obtenus depuis le début du mandat par nos mobilisations, permettra de faire de la Ville un espace plus sûr, même si le compte n'y est pas. La réfection des façades de la Maison des Associations, pour encore mieux valoriser l'action de nos associations et mieux intégrer ce bâtiment en continuité avec le nouveau gymnase Léo Lagrange. Enfin, bien entendu, notre politique volontariste pour le réaménagement des jardins familiaux, pour leur rendre leur vocation originelle, et l'obtention de 400 k€ à la métropole qui confirme que Stains est à la pointe de la recherche de cofinancements. Oui, Monsieur le Maire, Monsieur le premier Adjoint, nous sommes fiers d'être à vos côtés pour poursuivre une politique exigeante et améliorer concrètement le quotidien des habitants. Nous sommes quand même inquiets de la poursuite de la baisse de 10 Md€ envers les collectivités qui va encore plus aggraver notre situation. Les Stanois devront savoir que, malgré tous nos efforts et notre ingéniosité, à un moment, l'exercice deviendra extrêmement difficile. Chacun devra alors assumer pleinement ses responsabilités.

Julien MUGERIN s'incline devant l'enthousiasme de Nicolas STIENNE face à ce que réalise la municipalité, mais il convient de relativiser. La recherche de subventions est une action positive qu'il encourage, mais qui a lieu dans toutes les collectivités, tout comme la rénovation d'écoles ou la mise en place de jardins familiaux. Le groupe « Stains pour tous » votera en faveur de cette délibération et soutient sans aucune réserve les 4 projets, mais souhaite modérer l'enthousiasme exprimé. En revanche, il partage l'inquiétude de Nicolas STIENNE sur les conditions financières réservées aux collectivités territoriales. Certaines annonces du gouvernement ne laissent pas d'inquiéter, comme la suppression de la taxe d'habitation qui, si elle est une bonne nouvelle pour un certain nombre de foyers, peut être dangereuse si elle n'est pas bien remplacée.

Monsieur le Maire assure que Nicolas STIENNE était calme et que ses propos étaient très clairs. Les choix faits sont ceux portés par l'équipe municipale dans le cadre du contrat d'action municipale. Ce ne sont pas nécessairement les choix pris dans d'autres communes. S'agissant des jardins familiaux, certaines villes préfèrent vendre ce magnifique patrimoine aux spéculateurs immobiliers. Stains préfère les préserver, voire les développer et retrouver la démarche originelle de ces jardins grâce à l'accompagnement de la Fédération nationale des jardins familiaux. **Monsieur le Maire** remercie l'opposition de rejoindre la majorité municipale sur ses propositions et les choix proposés.

François VIGNERON indique qu'il s'abstient, car il ne s'est pas retrouvé dans la déclaration du groupe communiste - Front de gauche. Il rappelle que les 12 membres du groupe socialiste participent d'un même élan au projet municipal et ne se sont pas opposés aux propositions du présent rapport. La déclaration laisse à penser que le groupe socialiste n'existe pas au sein de la majorité municipale, ce qui est pourtant le cas.

Monsieur le Maire précise que la déclaration est l'expression du coprésident du groupe communiste - Front de Gauche et non celle de la majorité municipale, et qu'il l'a découverte comme le reste du Conseil municipal. Il assure qu'il est favorable à l'expression de tous les

groupes de la majorité.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les projets programmés au titre de la Dotation politique de la Ville 2017, tels que retracés dans le tableau ci-dessous.

Projets de programmation DPV 2017 classés par section et par ordre de priorité

Priorité	Opération d'investissement 2017/2018	Montant HT	Montant TTC	Montant Subventionné	Taux
1	Travaux de rénovation de l'école Guillaume Apollinaire	642 421	770 905	510 725	79,50 %
2	Remplacement des huisseries à l'école Jean Jaurès	190 000	228 000	151 000	79,48
3	Réaménagement des Jardins familiaux (phase 1)	922 500	1 107 000	336 500	36,47 %
4	Étude thermique et travaux thermiques sur le	520 000	624 000	165 000	31,73 %
	TOTAL INVESTISSEMENT	2 274 921	2 729 905	1 163 225	51,13 %

Affaire n°6 - Fonds de soutien à l'investissement public local 2017 : demande d'aide financière au titre de la rénovation du centre municipal de santé et du renforcement du système de vidéo protection

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS annonce que le Préfet de la Région d'Ile-de-France a informé la Ville de Stains de sa décision de retenir le programme présenté ci-dessous. Le financement obtenu au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement local 2017 est de 248 k€ pour le renforcement du système de vidéo-protection et de 250 k€ pour les travaux de rénovation thermique du CMS. S'agissant du renforcement du système de vidéo-protection, il s'agit de :

- renforcer la sécurisation des espaces publics et amoindrir le sentiment d'insécurité des habitants, des commerçants et des entreprises,
- garantir la mise en place d'une prévention situationnelle sur les sites des quartiers les plus problématiques,
- mettre en place un système de vidéo-protection cohérent sur le territoire communal, qui complète la présence humaine sur le terrain et en lien avec les activités et actions proposées par les services municipaux et les partenaires,
- favoriser la dissuasion des actes malveillants et permettre l'élucidation de faits de délinquance constatés.

Depuis 2007, la Ville de Stains s'est engagée dans une dynamique de vidéo-protection de sites répertoriés comme problématiques. Aujourd'hui 17 caméras sont installées sur 4 sites de la ville. La mise en place technique du système de vidéo-protection a permis l'installation des caméras et du logiciel de gestion ainsi que la création d'une Centrale de Supervision Urbaine (CSU). Les images peuvent ainsi être visionnées au poste de police municipale. Le visionnage a également été raccordé au commissariat de Stains/Pierrefitte. L'aide financière permettra de compléter les équipements existants. Les nouveaux emplacements seront décidés avec les forces de l'ordre.

Sylvie JEANNOT demande où seront installées les caméras.

Olivier MATHIS répète que les nouveaux emplacements seront décidés avec les forces de l'ordre et qu'il est préférable de ne pas les faire apparaître dans le rapport. Les sites seront déterminés prioritairement selon les situations.

Monsieur le Maire ajoute que, contrairement aux idées reçues, les collectivités ne peuvent pas installer des caméras où elles le souhaitent. Cela est très réglementé, sous la houlette de la préfecture et du commissariat, et décidé par une commission ad hoc qui réunit le Maire et l' élu qui représente la collectivité afin de déterminer l'emplacement des caméras.

Francis MORIN rappelle qu'une rumeur a longtemps laissé croire que la Ville de Stains était opposée à la vidéo surveillance. S'il est absurde d'installer des caméras partout, il faut admettre l'utilité d'en installer à certains endroits, en concertation avec la police nationale. Les installations peuvent changer, selon l'évolution de l'insécurité.

Monsieur le Maire souligne que l'installation des caméras de vidéo-protection est un engagement pris depuis de nombreuses années, avant même le mandat débuté en 2014. Par ailleurs, rien n'empêche de continuer à exiger des moyens supplémentaires pour obtenir plus d'agents de police au commissariat de Stains-Pierrefitte, qui en manque fortement, entre 30 et 40 % de moins que le commissariat d'Issy-les-Moulineaux. Monsieur le Maire assure qu'il interpellera le nouveau Ministre de l'Intérieur, comme il a fait avec les précédents ministres, pour exiger des moyens à la hauteur de ce qu'attendent les Stanois en termes de tranquillité et de sécurité. Il a d'ailleurs interpellé le précédent Ministre de l'Intérieur sur la nouvelle cartographie des commissariats en Seine-Saint-Denis face à l'inquiétude d'en voir disparaître certains, dont celui de Stains-Pierrefitte. L'ancien Ministre de l'Intérieur et le Préfet avaient donné une réponse rassurante, à savoir que le projet n'était pas abouti et qu'il ne fallait pas craindre une éventuelle disparition de ce commissariat. Ce sujet sera suivi avec le nouveau gouvernement et la Ville continuera à se mobiliser dans l'intérêt des habitants.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : **APPROUVE** les projets retenus au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local, tel que retracé dans le tableau ci-dessous.

Opération d'investissement 2017/2018	Montant HT	Montant TTC	Montant Subventionné	Taux
Étude thermique et travaux thermiques sur le CMS	520 000	624 000	250 000	48,07 %
Renforcement du système de vidéo-protection	320 000	384 000	248 000	77,50 %
TOTAL INVESTISSEMENT	840 000	1 008 000	498 000	

ARTICLE DEUX : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°7 - Garantie d'emprunt à la Société Immobilière 3F

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que dans le cadre des travaux de créations de 5 chaufferies collectives dans le quartier du Moulin Neuf, le bailleur I3F a sollicité la collectivité pour garantir l'emprunt contracté pour la réalisation des travaux. Toutefois, la constatation d'une erreur matérielle dans le contrat initial a imposé l'émission d'un nouveau contrat par la Caisse des Dépôts et Consignations. Il convient, par conséquent, de demander au Conseil municipal d'adopter ce nouveau contrat.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : RETIRE la délibération n°17 du Conseil municipal du 26 janvier 2017 portant garantie d'emprunt à la société Immobilière 3F.

ARTICLE DEUX : ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 826 000 euros (huit cent vingt-six mille euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de prêt n°61262, constitué d'une Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE TROIS : DIT que les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Caractéristiques de la Ligne de Prêt	PAM
Enveloppe	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5 182 98
Montant de la Ligne du Prêt	826 000 €
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de la période	1,35 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,35 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Phase d'amortissement	
Durée	15 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %
Taux d'intérêt	1,35 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)

Condition de remboursement anticipé Volontaire	Indemnité forfaitaire 6 mois
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	- 1 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360

ARTICLE QUATRE : DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

ARTICLE CINQ : S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources financières pour couvrir les charges de ce prêt.

ARTICLE SIX : AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au contrat de Prêt passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et la société Immobilière 3F.

Affaire n° 8 - Demande d'une aide financière au titre du dispositif "Travaux divers d'intérêt local" du programme 122 géré par le Ministère de l'Intérieur pour la réfection des façades de la Maison des Associations

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que la rénovation de la façade de la Maison des Associations avant la livraison du gymnase Léo Lagrange, n'est pas superflue. Cela permettra d'achever la très belle Plaine Delaune dédiée aux sports et aux loisirs, projet ancien porté par l'ancien Maire, Monsieur BORDE. La municipalité peut être fière de se rapprocher de l'aboutissement de l'aménagement de cette vaste zone que jaloussent de nombreuses villes, en raison de ses équipements de qualité. Le coût de cette réfection complète est de 57 k€ TTC. Le dispositif « travaux divers d'intérêt local » du programme 122 géré par le Ministère de l'Intérieur permet d'apporter une aide d'un montant de 10 k€ pour la réfection des façades de la Maison des Associations.

Monsieur le Maire annonce que Stains s'est portée candidate pour accueillir une délégation étrangère à la plaine Delaune dans le cadre des Jeux olympiques 2024. La zone est répertoriée par le comité organisateur des Jeux olympiques, car elle offre un centre d'hébergement pouvant accueillir près de 32 personnes, avec une salle à manger et une cuisine. Stains a déjà accueilli des délégations venues d'Italie, du Cameroun, d'Algérie, du Maroc, d'Allemagne et d'Angleterre. Cet accueil se fait à condition que la délégation accepte de rencontrer les enfants et les jeunes sur La Plaine Delaune qui est très proche des lieux où pourraient être organisés les Jeux olympiques, notamment le Stade de France, mais aussi proche du parc départemental.

Zaiha NEDJAR se réjouit de ce rapport. Il est tout à fait positif que la Maison des Associations bénéficie de travaux, tout comme le centre de loisirs La Plaine afin d'avoir une harmonisation sur l'ensemble de la zone. Il faut se réjouir de la livraison du bel équipement sportif Léo Lagrange, mais il était nécessaire de rafraîchir les autres bâtiments pour assurer une belle continuité visuelle sur la rue Jules Guesde.

Monsieur le Maire assure qu'il est bien prévu de procéder à la réfection extérieure du nouveau centre de loisirs La Plaine.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : SOLLICITE une subvention exceptionnelle d'un montant de 10.000 euros au titre du dispositif « Travaux divers d'intérêt local » du programme 122 géré par le Ministère de l'Intérieur pour la réfection des façades de la Maison des Associations.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces afférents à cette demande de subvention.

ARTICLE TROIS : DIT que la recette sera inscrite au budget de l'exercice correspondant

Affaire n° 9 - Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) 2017 : demande d'aide financière au titre du réaménagement des Jardins Familiaux (phase 1)

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que, dans le cadre de la recherche de financements pour réaliser ses projets, la Ville de Stains s'est adressée à la Métropole et a déposé un dossier dans le cadre du fonds d'investissement métropolitain pour la rénovation des jardins familiaux. Stains a obtenu des financements à hauteur de 40,36 % pour un montant de 400 k€.

Monsieur le Maire souligne l'importance de cette démarche et de cette aide financière pour la remise en état des jardins familiaux.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : APPROUVE le projet programmé au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain 2017, tel que retracé dans le tableau ci-dessous :

Opération d'investissement 2017/2018	Montant HT	Montant TTC	Montant Subventionné	Taux
Réaménagement des Jardins Familiaux (phase 1)	922 500	1 107 000	400 000	43,36 %
TOTAL INVESTISSEMENT	922 500	1 107 000	400 0	

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente

délibération et à signer tous les actes et pièces afférents à cette demande de subvention et notamment la convention d'attribution de subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°10 - Location et maintenance de photocopieurs multifonctions et outils de gestions associés - 2 lots

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le cadre de ce double marché :

- Le lot n° 1 concerne la location et la maintenance de photocopieurs multifonctions réseau et outil de supervision de ce parc, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 85 k€ TTC. Ce lot concerne les photocopieurs de petite et moyenne capacité installés dans les services et les écoles.
- Le lot n° 2 concerne la location et la maintenance de moteur d'impression monochrome, moteur d'impression couleur et solution de soumission de documents, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 35 k€ TTC.

Six plis ont été déposés. La Commission d'appel d'offres s'est réunie en séance le 10 mai 2017 et a décidé d'attribuer :

- Le lot n° 1 du présent marché à la société KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS pour un montant maximum annuel de bons de commande de 85 k€ TTC.
- Le lot n° 2 du présent marché à la société GLOBAL PARTNER pour un montant maximum annuel de bons de commande de 35 k€ TTC.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer chacun des lots du marché public relatif à la location et maintenance de photocopieurs multifonctions et outils de gestion associés attribué, pour le lot n°1, à la société KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS, sise 365-367 route de Saint Germain, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 85 000 € TTC, pour le lot n°2, à la société GLOBAL PARTNER, sise 3 rue de Rome - 93 110 Rosny-sous-Bois, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 35 000 € TTC et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°11 - Répartition des subventions pour les séjours de découverte et les projets éducatifs des écoles et des collèges de Stains pour l'année scolaire 2016-2017

Rapporteur : Favella HIMEUR

Monsieur le Maire annonce que ce point sera présenté par Favella HIMEUR en l'absence de Mathieu DEFREL.

Favella HIMEUR rappelle que, chaque année, Stains participe au financement des classes de découverte organisées par les enseignants. Le rapport présente un bilan des séjours et des actions en partie financés par la Ville pour l'année scolaire en cours. Il rappelle les critères d'attribution des aides. L'enveloppe globale pour l'année 2016-2017 représente 17 620 €. Par ses investissements, la Ville réaffirme sa volonté de soutenir les écoles dans l'organisation de séjours qui participent pleinement à l'épanouissement et à la découverte, et donc à la réussite scolaire des enfants. Ces projets renforcent également la collaboration entre la Ville et l'Éducation nationale, en faveur de l'épanouissement des enfants, ce qui est conforme aux ambitions de la majorité municipale pour l'école. Toujours dans le souci de soutenir la réussite de toutes et de tous, la Ville de Stains contribue aussi, mais dans une moindre mesure, au financement des actions éducatives dans les collèges, complétant ainsi l'aide apportée par le Conseil départemental. Il faut préciser que les villes n'ont aucune obligation de financer ces projets : il s'agit d'un choix municipal. Stains finance à hauteur de 2 € par élève et par an. Le département finance à hauteur de 4 € par élève et par an sur ces mêmes projets. L'enveloppe totale s'élève donc à 3 586 €.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

ARTICLE UN : APPROUVE le versement aux établissements scolaires des subventions pour les séjours de découverte et les actions éducatives 2016-2017 dont le montant total s'élève à 17 620€ et détaillé en annexe 1.

ARTICLE DEUX : APPROUVE le versement aux établissements scolaires des subventions pour les actions éducatives aux écoles primaires dont le montant total s'élève à 4 650 € et détaillé en annexe 2.

ARTICLE TROIS : APPROUVE le versement aux établissements secondaires des subventions pour les actions éducatives 2016-2017 dont le montant total s'élève à 3 586 € et détaillé en annexe 3.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant sont prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 12 - Modification du règlement intérieur du Conseil Local de la Vie Associative Rapporteur : Angèle DIONE

Angèle DIONE rappelle la richesse inestimable du tissu associatif stanois, engagé et dynamique. Il faut souligner la volonté de la Ville de mettre à disposition des outils et moyens adaptés aux associations. La Ville s'attache depuis longtemps à valoriser et faire compter la parole des habitants et des acteurs locaux dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire. La participation citoyenne est un axe prioritaire du mandat. Le Conseil local de la vie associative est né de l'envie de créer un espace d'échange et de coconstruction pour les associations. C'est une instance consultative qui doit permettre de faire le lien avec la municipalité, mais qui doit aussi et surtout être un outil concret au service des associations. Les membres du CLVA ont la tâche importante, au-delà des spécificités et des objets particuliers de chaque association, de fédérer et de porter le sens collectif dans la dynamique associative. Pour

que tout cela fonctionne et s'inscrive dans la durée, il est indispensable de poser des fondamentaux collectivement. La charte est le fruit d'un travail de coconstruction entre la municipalité, par l'intermédiaire du service de la vie associative et des citoyens dont il faut remercier le travail et souligner la qualité du service, et le CLVA. Il s'agit aussi d'opérer des changements dans ce règlement. En annexe, le rapport présente l'ancien et le nouveau règlement. Le règlement intérieur du CLVA a été modifié lors de la troisième réunion du bureau du CLVA qui a eu lieu le 21 février 2017.

Marie-Claude GOUREAU annonce que le groupe « Stains pour tous » s'abstiendra sur cette délibération, car il ne comprend pas certains changements. La phrase « *Répondre aux interpellations de la municipalité* » a été supprimée : il faudrait expliquer pourquoi. Par ailleurs, l'ancien règlement prévoyait que les associations aient à produire un bilan annuel, à présenter par un porte-parole désigné, au bureau municipal et au Conseil municipal : dans le nouveau règlement, le Conseil municipal a été exclu. Dans le 6^e engagement, les engagements de la municipalité, la phrase, « *le bilan annuel sera présenté en Bureau municipal et en Conseil municipal par un(e) porte-parole désigné par le CLVA* » a été remplacée par « *le bilan annuel sera présenté en bureau municipal* ». Le groupe « Stains pour tous » rappelle qu'il fait partie du Conseil municipal, mais pas du bureau municipal : il s'abstient, car il estime qu'il n'a pas à prendre part à ce vote.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement est travaillé avec les associations représentées. Au regard de l'expérience acquise, il a été révisé pour mieux coller à la réalité. Le groupe « Stains pour tous » a le droit de s'abstenir.

Angèle DIONE souligne que d'autres changements ont été opérés : la durée est passée de 1 à 2 ans, car les associations voudraient travailler en intérieur plus longuement. Elles se rencontrent tous les 2 mois au CLVA et mènent un travail parallèle : il leur faut donc plus de temps pour réaliser leurs actions communes. Par ailleurs, ce sont elles qui ont choisi une instance, dans un travail démocratique et participatif : rien ne leur a été imposé. Au-delà de leur engagement et de leur bénévolat pour le CLVA, les personnes s'investissent fortement dans le tissu associatif en tant que président ou secrétaire de leurs associations respectives.

Monsieur le Maire répète que le règlement a été travaillé avec les associations et a évolué en fonction de leurs demandes. Il est important que certaines associations présentent leur bilan au bureau municipal. Cela semble moins nécessaire de le faire devant le Conseil municipal, d'autant que l'opposition vote systématiquement contre le budget des associations. La majorité serait ravie de telles présentations en Conseil municipal puisqu'elle apporte aide et accompagnement à ces associations.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur du Conseil Local de la Vie Associative, ci-annexé.

Affaire n° 13 - Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des stanois - 1^{ère} répartition 2017

Rapporteur : Angèle DIONE

Angèle DIONE annonce qu'il s'agit de la première attribution de subventions aux associations en 2017. Stains foisonne d'associations dynamiques, ancrées dans la vie locale et engagées auprès des habitants. Elles sont les premières victimes des politiques d'austérité en subissant des coupes budgétaires importantes. Elles jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale et territoriale. Derrière ces associations, ce sont des hommes et des femmes, le plus souvent bénévoles, qui développent et font vivre les quartiers populaires, qui accompagnent et proposent des animations ou services aux Stanois, et qui transmettent des valeurs de partage et de solidarité. La municipalité fait le choix, malgré le contexte budgétaire contraint (75 M€ de coupe budgétaire au niveau de la région), de soutenir encore le tissu associatif en investissant sur la proximité, en octroyant aux associations porteuses de projets qui font sens à l'intention des Stanois. Le bilan 2016 est annexé au rapport. 52 associations ont bénéficié de subventions de fonctionnement et il y a 2 subventions exceptionnelles liées à des intempéries. Pour 2017, cette première attribution de subventions s'élève à 24,3 k€ pour les subventions de fonctionnement et 1,5 k€ pour les subventions sur projet.

Julien MUGERIN donne lecture de la définition du *Larousse* pour le terme « abstention », à savoir « *ne pas se prononcer, ne pas intervenir dans une action et ne pas prendre part à un vote, à une délibération* ». Il souhaite donc corriger oralement le Maire : quand le groupe « Stains pour tous » ne prend pas part au vote, cela signifie qu'il ne participe pas à l'action politique de la majorité et à sa politique publique. Cela ne signifie pas qu'il est contre les associations et l'ensemble des subventions. Sur cette délibération, comme chaque année, l'opposition municipale s'abstient au sens du *Larousse*, car elle n'a pas été conviée à l'analyse des différentes subventions. Elle aurait attribué des aides plus importantes à certaines associations et moins conséquentes à d'autres, voire aucune aide à certaines d'entre elles. Par exemple, ce n'est pas à la collectivité de financer un syndicat, d'autant plus une collectivité comme Stains qui a si peu de moyens.

Monsieur le Maire estime que Julien MUGERIN aurait simplement pu dire que le groupe « Stains pour tous » s'abstenait, au lieu de donner un cours. Il rappelle qu'il s'agit d'une séance du Conseil municipal et non d'une école. L'opposition municipale ne doit pas avoir honte de dire qu'elle est en désaccord quand il s'agit de verser des subventions au tissu associatif très divers, important, indépendant et autonome de Stains. Évidemment, l'opposition est obligée de traduire sa position avec des excuses et des diversions, mais elle ne doit pas prendre les élus pour des idiots. Elle doit les respecter, de même que les habitants, et ne pas brandir des définitions. Mais cette façon de faire est habituelle de la part de l'opposition municipale.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : ACCORDE aux associations une subvention au titre de l'année 2017 selon la liste annexée.

ARTICLE DEUX : DIT que les subventions seront octroyées sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 14 - Approbation de la fusion absorption de la SEM DELTAVILLE par la SEM SEQUANO AMÉNAGEMENT

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que le département de la Seine-Saint-Denis, actionnaire majoritaire des deux sociétés d'économie mixte « SÉQUANO AMÉNAGEMENT » et « DELTAVILLE AMÉNAGEUR EN SEINE-SAINT-DENIS » a souhaité rapprocher les deux structures avec l'objectif d'une plus grande lisibilité de ses outils d'intervention en matière d'aménagement. Le rapport d'échange est ainsi fixé à 3 actions de la société SÉQUANO AMÉNAGEMENT pour 1 action de la société DELTAVILLE. La commune de Stains recevra ainsi 60 de ces actions en échange des 20 actions qu'elle détenait au capital social de DELTAVILLE. Comme tous les actionnaires de la nouvelle entité, la commune de Stains pourra, au choix, après la fusion, rester actionnaire, céder ses actions à un groupement de collectivités d'un même territoire ou les céder à un nouvel actionnaire. Le Conseil d'administration de la société absorbante, SEQUANO AMÉNAGEMENT, restera composé de 18 membres, dont 13 membres pour les collectivités territoriales et leurs groupements. Les collectivités qui n'ont pas une participation suffisante pour être représentées au Conseil d'administration, ce qui est le cas de la commune de Stains, se rassembleront dans une assemblée spéciale qui désignera un président et un administrateur qui siègeront audit Conseil d'administration. Il est possible de nommer censeurs, les actionnaires qui ne seraient pas représentés directement au Conseil d'administration, mais sans voix délibérative.

Monsieur le Maire s'enquiert des candidatures pour siéger dans l'assemblée spéciale. Il annonce qu'Olivier MATHIS est candidat en tant que titulaire et lui-même en tant que suppléant. Il ne constate pas d'autres candidatures. Il propose de procéder à un vote à main levée, ce qui ne rencontre aucune objection.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

ARTICLE UN : APPROUVE le projet de traité de fusion tel qu'il a été présenté et toutes ses conséquences, notamment la dissolution de DELTAVILLE sans liquidation.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la répartition du capital telle qu'elle résultera de la fusion et/ou d'aménagements préalables ainsi que la répartition future des postes au sein du Conseil d'administration de SEQUANO AMÉNAGEMENT post fusion.

ARTICLE TROIS : AUTORISE et **DONNE** pouvoir au représentant du Conseil municipal de la commune de Stains à l'assemblée générale de DELTAVILLE en vue d'approuver le projet de fusion tel qu'il a été présenté et toutes ses conséquences, notamment la dissolution de DELTAVILLE sans liquidation et d'approuver toute autre décision liée à cette opération et en facilitant la réalisation.

ARTICLE QUATRE : DÉSIGNE Monsieur Olivier MATHIS en qualité de représentant du Conseil municipal de la commune de Stains à l'assemblée spéciale des représentants des collectivités ne disposant pas directement d'un poste d'administrateur au conseil d'administration de SEQUANO AMÉNAGEMENT post fusion.

ARTICLE CINQ : AUTORISE ledit représentant du Conseil municipal de la commune de Stains à l'assemblée spéciale des représentants des collectivités ne disposant pas directement d'un poste d'administrateur au conseil d'administration de SEQUANO AMÉNAGEMENT post fusion à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale.

ARTICLE SIX : DÉSIGNE Monsieur Olivier MATHIS en qualité de représentant du Conseil municipal de la commune de Stains au poste de censeur au Conseil d'administration de SEQUANO AMÉNAGEMENT post fusion.

ARTICLE SEPT : DÉSIGNE Monsieur Olivier MATHIS en qualité de représentant du Conseil municipal de la commune de Stains aux assemblées d'actionnaires de SEQUANO AMÉNAGEMENT post fusion.

Affaire n° 15 - Rapport d'activité du SMIREC 2015

Rapporteur : Francis MORIN

Francis MORIN indique que le Syndicat mixte des réseaux d'énergie calorifique s'est constitué suite au regroupement de plusieurs villes de l'agglomération et du territoire qui souhaitent mutualiser leurs moyens afin de développer un service public de réseau de chaleur. Il s'agit de produire de la chaleur, avec divers combustibles, et de la transmettre aux bâtiments raccordés avec des tuyaux. L'intérêt des collectivités est qu'elles peuvent choisir le mode de production de la chaleur et baisser le coût des investissements : en cas de raccordement d'un bâtiment à un réseau de chaleur, il n'y a qu'une sous-station et pas un système complet de chaufferie. C'est donc une économie importante lors de l'investissement. Ensuite, en fonction de la fluctuation du prix des matières premières, le coût de la production de chaleur peut varier. Le SMIREC a fait le choix politique, et qui justifie en grande partie la mutualisation, de se tourner vers les énergies renouvelables et d'abandonner progressivement et définitivement le fuel pour utiliser le gaz et la biomasse, notamment le bois.

Francis MORIN indique qu'il distribuera le guide des usagers aux membres du Conseil municipal. Le SMIREC n'y était pas obligé, mais il a mis en place un comité des usagers et qui s'est réuni la veille à la chaufferie de Saint-Denis. Il regroupe des amicales de locataires, des usagers et des bailleurs. Il faut préciser que la production de la chaleur ne va que jusqu'aux sous-stations : les prestataires assurent ensuite la distribution de la chaleur dans les immeubles ou les équipements. La facture se décompose d'une part selon la production avec l'investissement et le combustible et d'autre part selon le prix du prestataire.

L'amicale du Clos Saint-Lazare, présente pour la première fois la veille au sein du comité des usagers, a fortement déploré les nombreuses pannes subies au Clos Saint-Lazare. La chaleur est produite par le SMIREC et plus précisément par son délégataire qui est Plaine Commune Énergie, filière d'ENGIE. Ensuite, le prestataire (DAXIA pour Seine-Saint-Denis Habitat) en assure le traitement et la distribution. Les coupures sont le fait de l'articulation entre le renouvellement du système de distribution et la façon dont le prestataire agit, ce dernier n'étant pas toujours le seul responsable. Désormais, il y aura 23 sous-stations au Clos Saint-Lazare, contre 3 actuellement, ce qui permettra d'éviter les coupures d'ensemble. Francis MORIN recommande la lecture de ce rapport dont le Conseil municipal doit prendre acte. Le SMIREC est un des réseaux de chaleur les plus performants. C'est dans la durée que la Ville a intérêt à participer à ce syndicat et que les prix sont compétitifs, même si le gaz peut parfois atteindre des coûts élevés, comme c'est le cas actuellement. Cependant, le SMIREC protège la santé des habitants, en étant une source de production de chaleur saine et non polluante grâce au gaz et à la biomasse. La Ville doit être vigilante pour que toute nouvelle réalisation se raccorde au réseau de chaleur et il n'est pas toujours simple de convaincre les promoteurs. Or, une sous-station est moins compliquée à mettre en place qu'un système autonome de chaleur.

LE CONSEIL,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport d'activité et du compte administratif pour l'exercice 2015 du Syndicat mixte des Réseaux d'Énergie calorifique.

Affaire n° 16 - Dénomination de plusieurs voies et emprises nouvelles sur le territoire de

Stains

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que, dans le cadre de la réalisation de plusieurs opérations sur la commune de Stains et afin de permettre la localisation et l'adressage, notamment des opérations de logements à venir, il est nécessaire de dénommer ces nouveaux espaces publics.

- Il est proposé la rue Madeleine RIFFAUD pour la voirie située dans la ZAC des Tartres entre la rue Jean-Durand et Jean-Ferrat destinée à desservir les lots 8D à 13 D de la ZAC, dont notamment l'opération de 53 logements de Seine-Saint-Denis Habitat.
- Il est proposé la rue Jack LONDON pour la voirie située dans le secteur du Moulin Neuf/Trois Rivières destinée à desservir une opération de 27 logements réalisée par l'AFL.
- Il est proposé la rue Jean-Paul SARTRE pour la voirie située devant l'esplanade Simone de Beauvoir, entre la rue Jean Durand et Paul Verlaine dans le Clos Saint-Lazare.
- Il est proposé la rue Frantz FANON pour la voirie située entre la rue Paul Verlaine et la rue Léon Broché.
- Il est proposé la rue Rosa LUXEMBURG pour le tronçon de la RD 28 réalisé dans la ZAC du Bois Moussay, entre la rue d'Amiens et de l'avenue Roi Tanguy.
- Il est proposé l'esplanade Rosa PARKS pour l'esplanade située devant la future gare Stains Cerisaie du tramway T11.

Monsieur le Maire se réjouit de l'hommage ainsi rendu à des personnalités prestigieuses qui ont fortement marqué le 20^e siècle.

Julien MUGERIN donne lecture d'une déclaration :

« Monsieur le Maire, nous n'avons rien contre le fait que des rues portent les noms de personnalités communistes, mais chacun se rendra compte que sur les 6 nouvelles dénominations de rues, 4 sont réservées à des personnalités marxistes et 1 en était très proche et membre du FLN. À un moment où on ne peut que dire « Trop, c'est trop », nous voulons de la diversité, des noms qui rassemblent tous les Stanois. Il nous faut des figures en lesquelles chacun se reconnaîtra et qui dépassent tous les partis et toutes les idéologies. Le seul critère pour qu'une rue de Stains porte le nom d'une personnalité devrait être l'exemplarité. N'y voyez là aucun anticommunisme primaire. Nous serions particulièrement fiers, comme beaucoup de Stanois qui l'ont apprécié, que Louis PIERNA ait une rue à son nom. Mais la richesse naît de la diversité. 5 rues sur 6, sans compter les précédentes dénominations, c'est beaucoup.

Je sais que vous avez du mal avec les opinions différentes de la vôtre, mais si être communiste, c'est être contre la propriété privée, la Ville de Stains n'est pas non plus la propriété de votre équipe. Oui, vous vous comportez en propriétaire terrien, en petit prince qui se donne le droit de nommer les choses comme bon lui semble. Votre volonté, c'est d'enfermer la Ville et ses habitants dans votre pensée. Vous choisissez de tout politiser, que ce soit la vie associative que vous conditionnez à de bonnes relations avec la municipalité, les personnes que vous décidez d'aider, y compris en cas d'expulsion locative, les noms de nos rues et même les cérémonies patriotiques que vous inondez par vos discours politiques alors que le public vient seulement rendre hommage aux morts pour la France. Ce n'est pas le lieu, ces cérémonies, pour parler capitalisme, montée du Front national, Palestine ou même de l'opposition municipale. C'est encore moins le moment que de mettre un autre drapeau que le drapeau français sur l'affiche invitant à une cérémonie d'hommage aux personnes ayant donné leur vie pour la France. Cette affiche était une faute lourde. Vous avez piétiné la France et déshonoré votre fonction par votre manque de patriotisme ».

Monsieur le Maire constate que Nicolas STIENNE n'était pas énervé lors de sa déclaration, ce qui n'est pas le cas de Julien MUGERIN dont la haine apparaît clairement. Il l'enjoint à rester calme et à achever sa déclaration.

Julien MUGERIN assure être très calme et reprend sa déclaration :

« Je disais que vous vous comportez en petit prince. En réalité, non, vous vous comportez plutôt comme un dictateur. Une douce dictature, soit, qui n'emploie ni arme, ni prison, mais une dictature tout de même, au sens d'un régime qui vous ordonne quoi dire, comme on vient de le voir, avec qui parler, où aller, quoi penser. Cela s'est appliqué à nous, opposition, mais s'applique également aux Stanois. Lors de votre discours, à l'occasion de la cérémonie du 8 mai, Monsieur le Maire, vous avez fait une litanie des communistes engagés à la Libération en ne citant qu'une seule fois le Général DE GAULLE, ce qui est déjà un progrès par rapport aux années précédentes. Je tiens à vous préciser, là encore, que nous avons le plus grand respect pour l'engagement des communistes qui ont été incontournables dans la libération de notre pays. Mais contrairement à vous, nous avons du respect pour tous les résistants, quelles qu'aient été leurs convictions ou leurs raisons. Et nous en avons encore plus pour celui qui a été le chef de la France libre, le Général DE GAULLE. Alors, rendez-lui hommage à la hauteur de l'homme qu'il a été. Vous avez finalement le syndrome du parti qui se sait en voie de disparition et qui veut absolument laisser une trace. Mais rassurez-vous, votre trace, vous allez la laisser. Les gens que vous laissez passer, le laisser-aller, voilà quelle sera au final votre trace. Les gens n'en peuvent plus de votre emprise qui étouffe, qui divise, qui oblige. Même les catégories que vous faites et que vous croyez acquises veulent de l'air. Ces rues, vous les baptiserez comme vous voulez, mais ce sera sans nous. Mais, s'il vous plaît, laissez les Stanois respirer. Un peu d'air, c'est tout ».

Francis MORIN indique ne pas être communiste et explique pourquoi il a accepté les propositions de dénomination. Il suffit de parcourir la France pour voir que les idéologies des majorités municipales marquent partout les dénominations des rues. Ici, il s'agit de personnes qui ont marqué l'histoire du 20^e siècle par leurs actes et non par leur appartenance politique. Tous ne sont pas communistes et certains ont même été qualifiés de « vipère lubrique ». Madeleine RIFFAUD grand reporter a risqué sa vie pendant la guerre du Vietnam et a fortement contribué au mouvement de la paix. Jack LONDON est un grand écrivain très engagé sur des questions sociales. Jean-Paul SARTRE a refusé son prix Nobel et a connu plusieurs périodes politiques dans sa vie. Rosa LUXEMBURG a été assassinée avant la création du parti communiste et elle s'est souvent opposée à Lénine dans les débats de l'Internationale ouvrière. Rosa PARKS a refusé de laisser sa place dans l'autobus. Par ailleurs, il est pertinent de faire coexister la rue Jean-Paul Sartre et l'esplanade Simone de Beauvoir. Il est compréhensible que l'opposition municipale n'apprécie pas que tels grands hommes soient honorés. Si elle était à la tête de la Ville, elle proposerait le nom de personnalités issues de son panthéon qui ne correspondraient sans doute pas à celui de l'actuelle majorité municipale.

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN félicite la Ville parce que 3 rues porteront des noms de femmes. Un travail est mené en ce sens depuis près d'un an, dans le cadre de l'opération « Place aux femmes ». Les noms de femmes proposées sont issus d'une liste de 10 noms soumise par les collégiens au terme d'un travail avec les écoles et les médiathèques. La parité progresse, même si celle des noms de rue est longue à rattraper. Les noms de Rosa PARKS et de Rosa LUXEMBURG sont le choix des collégiens.

Zaiha NEDJAR s'insurge contre les propos de Julien MUGERIN qui suppose que la municipalité opère une sélection parmi les Stanois confrontés à une expulsion. C'est absolument faux et inadmissible : toutes les personnes dans cette situation, qui sont connues et se sont rapprochées des services sociaux ou du CCAS, ont bénéficié d'un accompagnement. Zaiha NEDJAR indique avoir été interpellée par Marie-Claude GOUREAU et être intervenue personnellement sur une situation d'expulsion. Les services ont réussi à obtenir un sursis, grâce à l'intervention menée auprès de la sous-préfète. Il n'y a absolument aucune sélection faite parmi les Stanois en situation d'expulsion locative. Si c'est le fonctionnement de l'opposition, cette dernière n'a pas à accabler la majorité municipale par des postures qui ne sont pas les siennes. Zaiha NEDJAR enjoint Julien MUGERIN à surveiller ses propos. Chaque fois que les Stanois ont été orientés ou se sont rendus en mairie ou au service social départemental, ils ont été reçus. Stains travaille

avec ce service départemental et l'État a félicité la Ville pour l'accompagnement qu'elle offre dans la lutte contre l'expulsion. Quant à dire que le Maire est un dictateur, l'opposition municipale devrait plutôt aller conseiller Monsieur BALKANY qui traite son Conseil municipal comme une dictature. À noter que le groupe « Stains pour tous » et Levallois-Perret appartiennent au même groupe politique. Il ne faut pas accuser la municipalité de choses qu'elle ne fait pas. Elle accompagne toutes les familles susceptibles d'être expulsées, sans les trier ou les juger.

Monsieur le Maire comprend que cette délibération énerve l'opposition municipale de droite extrême.

Marie-Claude GOUREAU réplique vivement que le Maire doit cesser de dire que l'opposition est de droite extrême, d'extrême droite ou du Front national. C'est d'autant plus inadmissible que le candidat soutenu par la majorité municipale lors de l'élection présidentielle n'a pas été capable de dire clairement à ses partisans « Ne votez pas Marine LE PEN ». « Parce que nous on nous a dit de ne pas voter le Front National, donc vous n'avez pas de leçon à nous donner sur ce sujet, ok ? ».

Monsieur le Maire comprend l'énervement de l'opposition municipale de droite extrême face aux noms communiqués. Elle aurait sans doute préféré des rues en hommage Nicolas SARKOZY, Augusto PINOCHET ou Louis-Ferdinand CÉLINE.

Julien MUGERIN assure que c'est complètement absurde.

Monsieur le Maire réplique qu'il ne faut pas reprocher à la majorité municipalité d'être du côté des humanistes, des progressistes, des marxistes et de tous ceux qui ont marqués l'Histoire de la société en combattant toutes les formes d'inégalités. Elle n'est évidemment pas du côté des fascistes, des réactionnaires, des conservateurs et de ceux qui ne servent que les intérêts des plus grands et des puissants. L'opposition municipale parlait d'exemplarité, mais pour un élu qui est censé représenter la République, Julien MUGERIN a piétiné à plusieurs reprises la France et la République. Il n'est pas question d'exemplarité quand le groupe « Stains pour tous » ne supprime pas et cautionne des propos fascistes, racistes et islamophobes sur sa page Facebook.

Julien MUGERIN l'interrompt vivement en assurant que c'est faux. Il veut qu'il soit inscrit au procès-verbal que le Maire affirme qu'il a cautionné ces propos alors qu'il les a condamnés. C'est un mensonge qui doit figurer au procès-verbal.

Monsieur le Maire estime que Julien MUGERIN a cautionné ces propos et qu'il devrait faire profil bas. La majorité municipale n'a aucune leçon à recevoir de sa part. Les Stanois ont compris sa posture et cela ne contribue pas à l'honneur d'une opposition municipale à laquelle la majorité avait été habituée. Certains membres de l'opposition sont respectueux de la démocratie et de la République. Il faut rappeler qu'une partie des noms a été proposée à l'initiative d'un travail mené par les collégiens. **Monsieur le Maire** comprend l'énervement et l'agacement de l'opposition municipale, mais lui demande de respecter le travail mené par les professeurs et les élèves.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE de dénommer comme suit :

- « rue Madeleine RIFFAUD » la voie nouvelle se situant dans la ZAC des Tartres entre la rue Jean Durand et Jean Ferrat destinée à desservir les lots 8D à 13 D de la ZAC, dont notamment l'opération de 53 logements de Seine-Saint-Denis Habitat.
- « rue Jack LONDON » la voie nouvelle se situant dans le secteur du Moulin Neuf /Trois Rivières destinée à desservir une opération de 27 logements réalisée par l'A.F.L.
- « rue Jean-Paul SARTRE » la voie nouvelle située devant l'esplanade Simone de Beauvoir, entre la rue Jean Durand et Paul Verlaine dans le Clos Saint-Lazare.
- « rue Frantz FANON » la voie nouvelle créée entre la rue Paul Verlaine et la rue Léon Broché dans le Clos Saint-Lazare.
- « rue Rosa LUXEMBURG » le tronçon de la RD 28 réalisé dans la ZAC du Bois Moussay, entre la rue d'Amiens et l'avenue Rol Tanguy.
- « esplanade Rosa PARKS » l'esplanade située devant la future gare Stains-Cerisaie du tramway T11.

Affaire n°17 - Convention d'occupation précaire de terrain entre la commune de Stains, Seine-Saint-Denis Habitat, et l'association Bellastock

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que l'association Bellastock est installée sur un terrain de 940 m² en bordure de la limite sud du Clos Saint-Lazare. Son activité principale est le recyclage des matériaux et l'élaboration de projets de construction avec ces matériaux. Elle a besoin de s'agrandir dans le cadre de la deuxième tranche de la rénovation du Clos Saint-Lazare. Il est proposé de lui permettre d'occuper une surface approximative de 305 m² afin qu'elle puisse organiser au mieux ses activités.

Marie-Claude GOUREAU indique avoir visité cette parcelle et avoir interrogé les habitants riverains qui trouvent l'espace « laid, moche, inutile, dangereux pour les enfants et sale ». Ils ne comprennent pas ce qui y sera construit. Le square Alfred de Musset à proximité était abandonné et ce sont les mères qui l'ont remis en état et débroussaillé. Elles souhaiteraient plutôt, en attendant la fin de la réhabilitation du quartier, un agrandissement et une amélioration du square pour que les enfants puissent y jouer tranquillement. Il est prévu l'élargissement de la parcelle octroyée à Bellastock au 1^{er} juin : or, cette parcelle s'est déjà élargie de plusieurs mètres sans avoir nécessairement reçu l'accord de la municipalité. En outre, la partie entre le square et la parcelle est inquiétante. [*Marie-Claude GOUREAU montre une photo représentant un tas de gravats*]. La zone est utilisée comme parking pour un garage sauvage, souillée d'huiles de vidange et autres déchets. Plutôt que d'agrandir la parcelle de Bellastock, il vaudrait mieux agrandir le square et nettoyer les alentours.

Francis MORIN convient que les détritiques sont à déplorer, mais ils ne sont pas liés à la parcelle : il existe d'autres dépôts sauvages ailleurs dans la ville. Il faut dépasser l'effet palissade de cette parcelle et comprendre son usage pédagogique, à savoir comment, à l'avenir, il est prévu de réemployer de plus en plus les matériaux à d'autres usages pour reconstruire. C'est un lieu pédagogique et en aucun cas un lieu de jeu pour les enfants. Le square devrait en effet être remis en état, mais cela entre dans le cadre de la rénovation urbaine. En outre, à proximité, il y a d'autres lieux pour les enfants. Il faut faire l'effort de dépasser la vision palissade pour voir la vision futuriste du réemploi des matériaux et les écoles doivent s'en emparer. Bellastock est une association d'avant-garde et il est important que la Ville et l'agglomération soient à l'avant-garde sur ce sujet au lieu de participer à l'épuisement du sable des rivières, alors que des richesses existent dans le réemploi.

Olivier MATHIS souligne que la concertation sur la rénovation du Clos Saint-Lazare n'est pas

dictatoriale, mais en concertation avec les habitants. La Maison des Projets est ouverte pour recevoir des propositions. Il ne sert à rien de critiquer systématiquement ce qui est proposé.

Marie-Claude GOUREAU assure que ce n'était pas une critique.

Olivier MATHIS lui demande de ne pas l'interrompre. La deuxième tranche de la rénovation du Clos Saint-Lazare se déroulera dans le même esprit de concertation. Il existe des dépôts sauvages ailleurs dans la ville et la municipalité mène un combat quotidien contre cela et la mécanique sauvage. Il ne faut pas laisser planer l'illusion que cela n'a lieu qu'à Stains : c'est le cas dans d'autres villes aux alentours.

Marie-Claude GOUREAU assure qu'elle connaît la Maison des Projets et réciproquement puisque cette entité l'invite régulièrement à participer aux réunions relatives au Clos Saint-Lazare. Son intervention n'était pas une critique sur la réhabilitation dont elle connaît bien la nature. En l'état, la parcelle ne convient pas aux riverains qui ne comprennent pas ce qui s'y fait et voudraient savoir ce qui va s'y construire. Il est contre productif que la majorité municipale prenne toutes les interventions de l'opposition pour des critiques. Marie-Claude GOUREAU assure qu'elle discute régulièrement avec les mères du Clos Saint-Lazare.

Angèle DIONE réplique que c'est bien la première fois.

Marie-Claude GOUREAU assure qu'elle connaît le Clos Saint-Lazare mieux qu'elle et qu'elle n'a pas profité de son mandat pour s'installer dans un pavillon en dehors du Clos Saint-Lazare. Marie-Claude GOUREAU affirme qu'elle se bat aux côtés des riverains pour qu'ils vivent correctement dans cette zone. Ce ne sont pas des paroles en l'air, mais une vraie connaissance de la réalité. Angèle DIONE ne devrait pas parler de ce qu'elle ne connaît pas.

Monsieur le Maire invite Marie-Claude GOUREAU et Angèle DIONE à régler leur différend en dehors du Conseil municipal.

Marie-Claude GOUREAU conclut en disant que les riverains demandent que la parcelle soit occupée autrement et que le square soit rénové. La réhabilitation est prévue, mais le matériel pour les enfants est toujours traité en dernier lieu. Les mères demandent que le square soit remis en état, avec l'installation de jeux ailleurs, quitte à les transférer ensuite au square Béranger.

Monsieur le Maire estime qu'il est très positif que Marie-Claude GOUREAU se rende souvent à la Maison des Projets et participe aux réunions. Il existe, en effet, d'autres squares au Clos Saint-Lazare, mais le square Béranger fait l'objet d'une expérimentation avec Bellastock : les détails du projet sont disponibles à la Maison des Projets. Cet espace accueille chaque été la guinguette du Clos Saint-Lazare, porté par la régie, les associations et les mères. Ce projet intéressant fait participer les familles et les Stanois. L'espace semble laid, en effet, mais c'est un beau projet porté par Bellastock qui travaille dans d'autres collectivités, notamment à Épinay-sur-Seine. Il y a certainement une incompréhension sur l'intervention initiale de Marie-Claude GOUREAU qui n'était pas une critique.

Francis MORIN souhaite prendre à nouveau la parole.

Jean-Claude DE SOUZA réplique qu'il est inutile de polémiquer pendant une heure sur le même sujet.

Francis MORIN répond qu'il a le droit de s'exprimer et demande au Maire de faire respecter les prises de parole. Lors d'une visite à Modène, il a observé des monuments dont le pourtour était orné de décorations faites avec des matériaux de récupération. Le ressenti des riverains est compréhensible et il faut sans doute améliorer le fléchage et mieux expliquer la destination du lieu qui a une véritable utilité.

Monsieur le Maire propose de rencontrer l'association afin d'obtenir des précisions et de la visibilité sur le projet. Cela pourrait faire l'objet d'un article dans le journal *Sept jours à Stains* pour mieux faire connaître la démarche aux habitants. À noter qu'un travail avec Bellastock et d'autres associations consiste à s'approprier d'autres espaces en friche dans un but éducatif, citoyen et pédagogique avant que des constructions puissent y être réalisées.

Angèle DIONE accepte mal d'être attaquée sur sa situation personnelle. Elle a dû quitter son logement insalubre au Clos Saint-Lazare et a fait partie d'un plan de relogement. Le fait qu'elle ait été relogée dans un pavillon ne regarde qu'elle : elle n'a nullement bénéficié de faveurs en ce sens.

Monsieur le Maire souligne qu'elle n'avait pas à justifier le fait de faire partie d'un plan de relogement. Les propos tenus par Marie-Claude GOUREAU étaient en effet graves et il appartient à chacun d'en tirer des conclusions. Ils rejoignent d'ailleurs les propos tenus précédemment par un autre membre de l'opposition municipale sur le traitement à géométrie variable des Stanois en situation d'expulsion. Ce sont des propos extrêmement graves et l'opposition en est responsable.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'occupation précaire de terrain, à titre gratuit, ci-annexée, avec Seine-Saint-Denis Habitat et l'association Bellastock.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférant et à procéder à son exécution.

Affaire n° 18 - Vœu présenté par le groupe des élu-es Communistes-Front de Gauche, contre la fermeture de l'antenne EDF de La Courneuve

Rapporteur : Nicolas STIENNE

Monsieur le Maire annonce qu'il n'est pas le rapporteur de ce vœu qui sera présenté par Nicolas STIENNE.

Nicolas STIENNE souhaite apporter quelques clarifications. L'opposition a porté des accusations graves et mensongères. Après les résultats du premier tour de l'élection présidentielle, le Maire a appelé à voter contre Marine LE PEN, tout comme le parti communiste français. Si l'opposition municipale est chagrinée d'être appelée droite extrême, il faut qu'elle cesse d'en avoir les actes et les discours. Elle doit prendre un peu de hauteur et cesser les attaques personnelles qui sont inadmissibles dans un Conseil municipal.

S'agissant du vœu, il concerne la défense des intérêts supérieurs et de l'intérêt général des habitants de Seine-Saint-Denis, notamment ceux de Stains et de La Courneuve. Il donne ensuite lecture du vœu.

« Le groupe EDF, qui a réalisé près de 3 milliards d'euros de bénéfices en 2016, annonce la suppression de 10 000 emplois et la fermeture des 75 boutiques d'accueil physique restant en

France sur les 3 ans à venir. Ainsi, dans le département, Bondy vient de fermer et la fermeture de la boutique de La Courneuve est programmée pour le début 2018.

Pourtant, cette boutique accueille les usagers du 77 du 95 et de l'ensemble du 93 dont de nombreux Stanois, soit plus de 26 000 personnes par an.

Ce lieu d'information et de service au public est indispensable, notamment pour des personnes peu rompues aux pratiques numériques et à leurs procédures. Le contact humain reste vital, notamment en cas de difficultés linguistiques ou pour des familles confrontées à des coupures d'énergie.

Fermer cette boutique EDF, entreprise détenue à 82% par l'Etat, c'est prendre le risque de voir s'accroître la fracture territoriale, de voir augmenter à nouveau les coupures d'énergie pour impayés, et de renforcer la pression sur les CCAS des communes vers lesquels les personnes en difficultés se tourneront en dernier ressort.

C'est inacceptable et injuste.

Alors que nous avons besoin de plus de services publics, leur existence est chaque année plus menacée. Sans la mobilisation de l'équipe municipale et des Stanois-es, le CIO, la CPAM ou encore la Poste auraient fermé.

Le service public est le patrimoine en commun, celui de ceux qui n'en ont pas : abandonner ainsi les usagers qui ont contribué aux investissements et aux bénéfices du groupe est un désengagement intolérable ».

Considérant l'ensemble de ces éléments, le conseil municipal de Stains demande à l'Etat, actionnaire majoritaire du groupe EDF d'imposer à EDF de maintenir ses antennes et plus précisément celle de La Courneuve. »

Monsieur le Maire indique s'être rendu sur place le 10 mai pour soutenir les salariés de l'agence EDF, avec d'autres élus. Il a soutenu qu'il est inacceptable qu'un service public comme celui-là soit remis en cause et que les Stanois ne puissent plus se déplacer dans cette agence. Cela concerne également l'agence de Bondy et le Maire de cette ville, Sylvine THOMASSIN, est également intervenu dans ce sens. Le Conseil municipal de Bondy émettra probablement un vœu sur ce sujet, c'est aussi le cas de La Courneuve.

Julien MUGERIN indique que l'opposition municipale pourrait rejoindre le vœu sur le fond : il est en effet dommage que les boutiques EDF ferment. Mais le vœu pose problème à plusieurs égards, notamment dans son rapport à la réalité. Il a été dit qu'EDF fait 3 Md€ de bénéfice, mais il ne faut pas oublier que cette entreprise est très endettée et a multiplié par trois son endettement en 10 ans. Si d'aucuns sont gênés à l'idée qu'une entreprise réalise des bénéfices, il faut rappeler qu'EDF doit réaliser de nombreux investissements, notamment dans le cadre de la transition énergétique de la France. Un autre problème relatif au rapport à la réalité est le laïus sur l'action phénoménale et presque héroïque de la municipalité contre la fermeture du CIO. Or, ce projet a été abandonné par le département avant que le Maire n'intervienne. Il est vrai que la CPAM ferme ses antennes, mais Julien MUGERIN ne sait pas ce qu'il en est. Quant à la poste de l'Avenir, il n'a jamais été question de la fermer : au contraire, la stratégie de la Poste est plutôt de développer des petites boutiques dans les quartiers. Le groupe « Stains pour tous » ne votera donc pas ce vœu. Il est dommage que les entorses faites à la réalité par la majorité municipale empêchent un travail commun de tous les élus du Conseil municipal, notamment sur des petites tragédies.

Monsieur le Maire souligne que ce qui est qualifié de « petite tragédie » est en fait la disparition d'un service public.

Francis MORIN annonce que les membres de son groupe voteront le vœu. Il estime que le défaut principal et stratégique d'EDF et des services publics qui ferment s'inscrit dans le développement du numérique. En effet, les queues s'allongent devant les bureaux restant, notamment à la CAF. Il est gênant que les annonces de fermeture d'agences, qui coïncident avec des suppressions d'emploi, ne soient pas accompagnées d'alternative de service de proximité ou de multiservice public. C'est d'autant plus nécessaire pour éviter que les personnes se retrouvent seules devant leur écran pour régler des problèmes. Il est prévu une expérimentation sur Plaine Commune afin de réfléchir aux conséquences du numérique qui supprime des emplois et aux besoins d'emplois liés au développement du numérique. Dans son programme électoral, Benoît HAMON proposait de réfléchir davantage à l'accompagnement des mutations des services publics. Dans le cadre de la fermeture de l'agence EDF, il n'y a aucune réflexion alternative, mais simplement une réflexion en économie d'hommes.

Nabila AKKOCHE annonce que le groupe socialiste partage l'intérêt des habitants et la défense des services de proximité. Au-delà des fermetures effectives de certains services ou de la délocalisation de certains services publics de proximité, il faut déplorer la généralisation des bornes numériques et/ou la disparition des accueils physiques. C'est le cas à la CAF et à la CNAV. Cela place les personnes, souvent les plus fragiles, en difficulté : elles se tournent alors vers les services sociaux des villes et des départements qui conservent un accueil physique. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste votera le vœu.

Monsieur le Maire note que l'opposition municipale trouve toujours un prétexte pour s'abstenir, comme lors du vœu relatif à la sécurité sociale, à la demande de moyens supplémentaires pour la police municipale et pour la lutte contre les expulsions locatives. **Monsieur le Maire** indique que les agents du CIO l'ont félicité et remercié pour l'action qu'il a menée avec l'équipe municipale pour le maintien du CIO. L'opposition municipale semble confondre la subvention versée par le département et la fermeture programmée du CIO, alors que la compétence est différente. Le département est par ailleurs revenu sur le maintien de la subvention grâce à l'intervention de Stains et de nombreux conseillers départementaux. Le CIO devait fermer pour rejoindre le CIO central à Aubervilliers. **Monsieur le Maire** assure avoir tenu bon jusqu'au bout contre cette fermeture : au nom de l'équipe municipale, il a obtenu gain de cause, comme pour le maintien de la Poste et de la sécurité sociale. La majorité municipale souhaite maintenir des services publics à la population dans l'intérêt général des habitants. Contrairement à l'opposition municipale, elle ne se prête pas aux gesticulations de tous ordres.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

ARTICLE UNIQUE : Le conseil municipal adopte le vœu présenté par le groupe des élu-es Communistes-Front de Gauche, contre la fermeture de l'antenne EDF de La Courneuve.

« Le groupe EDF, qui a réalisé près de 3 milliards d'euros de bénéfices en 2016, annonce la suppression de 10 000 emplois et la fermeture des 75 boutiques d'accueil physique restant en France sur les 3 ans à venir. Ainsi, dans le département, Bondy vient de fermer et la fermeture de la boutique de La Courneuve est programmée pour le début 2018.

Pourtant, cette boutique accueille les usagers du 77 du 95 et de l'ensemble du 93 dont de nombreux Stanois, soit plus de 26 000 personnes par an.

Ce lieu d'information et de service au public est indispensable, notamment pour des personnes peu rompues aux pratiques numériques et à leurs procédures. Le contact humain reste vital, notamment en cas de difficultés linguistiques ou pour des familles confrontées à des coupures d'énergie.

Fermer cette boutique EDF, entreprise détenue à 82 % par l'État, c'est prendre le risque de voir s'accroître la fracture territoriale, de voir augmenter à nouveau les coupures d'énergie pour impayés, et de renforcer la pression sur les CCAS des communes vers lesquels les personnes en difficultés se tourneront en dernier ressort.

C'est inacceptable et injuste.

Alors que nous avons besoin de plus de services publics, leur existence est chaque année plus menacée. Sans la mobilisation de l'équipe municipale et des Stanois-es, le CIO, la CPAM ou encore la Poste auraient fermé.

Le service public est le patrimoine en commun, celui de ceux qui n'en ont pas : abandonner ainsi les usagers qui ont contribué aux investissements et aux bénéfices du groupe est un désengagement intolérable ».

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt-deux heures quinze.

Le Secrétaire,
Zaiha NEDJAR



Le Maire,
Azzédine TAÏBI



